

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 2, rue de l'Église à Vichten se caractérise comme suit :

L'immeuble, connu sous le nom « A Péitesch », situé dans le noyau historique de Vichten, se démarque par son implantation sur un angle, donnant ainsi sur deux rues. Tandis que la façade principale abritant l'entrée donne sur la rue de l'Église, la façade « postérieure » (abritant une seconde entrée menant autrefois à un café situé dans une pièce de la maison), donne sur la rue Principale. À droite, la maison d'habitation (GEN) est flanquée par une ancienne annexe agricole transformée dans les années 1980 à des fins d'habitation. À gauche, la maison était bordée par d'autres annexes, démolies entre 1950 et 1979¹.

Les bases de l'immeuble remontent à la fin du XVIII^e ou au début XIX^e siècle. En effet, la carte de Ferraris (1771-1778)² ne montre pas encore de construction à cet endroit, tandis que sur le premier plan cadastral de 1827³ indique la présence d'un bâtiment à l'emplacement de l'immeuble actuel. Ainsi, les encadrements des baies en façade donnant sur la rue Principale présentent des linteaux en arc segmentaire, typique des constructions du XVIII^e siècle (AUT/PDR). Quant à la façade principale, elle présente une composition et des encadrements typiques pour l'architecture traditionnelle du XIX^e siècle. La façade s'élève sur deux niveaux et se divise de manière régulière en trois travées, avec des encadrements sobres et rectangulaires en pierre naturelle locale (AUT/PDR/TLP). Vers 1865/66, la partie avant de la maison a été agrandie et le bâtiment a reçu une nouvelle façade, avancée de quelques mètres par rapport à la construction initiale⁴. Cette phase de transformation est non seulement visible en façade et sur les plans cadastraux historiques, mais aussi à l'intérieur de la maison (EVO).

Cependant, la maison conserve non seulement ses structures bâties historiques, telles que : les caves partiellement voûtées, les murs porteurs extérieurs et intérieurs en pierre locale, la cuisine voûtée, les divisions intérieures verticales et horizontales, le fumoir (Haascht), les encadrements des portes en pierre locale, une partie de la charpente) (AUT/PDR/EVO/TLP), mais aussi divers éléments intérieurs tels que : un évier encastré, une armoire encastrée (Takeschaf), des revêtements de sol en bois, un escalier en bois ou encore des décorations de stucs aux plafonds (AUT/PDR/EVO). Ces structures et éléments historiques datent soit de la période de construction initiale, de la phase d'agrandissement des années 1860 ou du début du XX^e siècle (période à laquelle un café a été installé dans l'ancien salon (SOC/LHU)).

¹ Archives SSMN/INPA, ancien inventaire, commune de Vichten, 1979.

² Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris, 1771-1778, planche 222 Ospem.

³ Administration du cadastre et de la topographie, feuilles cadastrales historiques, Vichten, B1, 1827 sqq. Archives nationales de Luxembourg, feuilles cadastrales historiques, Vichten, B1, 1827 (ca.).

⁴ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°309 de l'exercice de 1865. La parcelle 94 devient 94/855.

L'immeuble est un témoin de l'architecture traditionnelle rurale et de l'histoire locale de Vichten. Il présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), typicité du lieu ou du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 2, rue de l'Eglise à Vichten (no cadastral 94/4231).

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christina Mayer, Claude Cledes, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen.

Luxembourg, le 22 janvier 2025